

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
26 MAI 2014**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 26 mai 2014, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Jean François Delisle	maire
Nicola Ranieri	cons. au poste no: 1
Charles Auguste Côté	cons. au poste no: 2
Marielle Ménard	cons. au poste no: 3
Marc Gravel	cons. au poste no :4
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5
Fatima Hamadi	cons. au poste no: 6

Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier, directeur général

Tous les membres du conseil sont présents. Le maire exerce son droit de vote.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par monsieur Jean François Delisle, maire.

Mot de bienvenue du maire

Période de questions

Adoption de l'ordre du jour

149-05-2014

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

Mot de bienvenue du maire

Adoption de l'ordre du jour

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 22 mars 2014

1.1.2 Procès-verbal du 26 avril 2014

1.2 Communication

1.2.1 Correspondances

1.2.1.1 Prématernelle les Castors bricoleurs

1.2.1.2 Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides

1.2.1.3 CASA des Laurentides

1.2.2 Distribution des bulletins municipaux

1.3 Règlements municipaux

1.3.1 Code d'éthique et de déontologie des élus

1.3.2 Règlement déroulement des assemblées du conseil

1.3.3 Règlement relatif au stationnement et à la circulation (Sûreté du Québec)

1.3.4 Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

1.3.5 Règlement concernant les nuisances

1.3.6 Règlement sur les systèmes d'alarme

1.3.7 Règlement constituant le CCU

1.3.8 Assemblées du conseil

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
26 MAI 2014**

- 2. Ressources financières**
 - 2.1 Contrat de courtage terrain matricule 3418-85-0546
 - 2.2 Transferts de postes:
 - 2.2.1 Service informatique
 - 2.2.2 Pré-maternelle les Castors bricoleurs
 - 2.2.3 Soutien informatique site internet
 - 2.2.4 Caméras et micros
 - 2.2.5 Demande d'aide financière École Fleur-des-Neiges
 - 2.3 Demande d'entente de paiement
 - 2.4 Assurances lac Joseph
- 3. Ressources humaines**
 - 3.1 Gel des salaires
 - 3.2 Report des vacances de Colette Gagnon
 - 3.3 Embauche pour entretien extérieur (reportée)
- 4. Ressources matérielles et immobilières**
 - 4.1 Chalet des patineurs
 - 4.2 Offre de service toiture pavillon Bélair
 - 4.3 Offre de service pour le centre culturel et communautaire
 - 4.4 Pacte Rural et contribution Fédéral
- 5. Sécurité publique**
- 6. Réseau routier, transport**
 - 6.1 Soumissions calcium liquide
 - 6.2 Ajout de sections de chemins
- 7. Gestion du territoire et du milieu**
 - 7.1 PIIA
 - 7.1.1 Demande du 17, chemin Bélair
 - 7.1.2 Demande du matricule 3614-68-3840
 - 7.1.3 Demande du 137, chemin Charron
 - 7.1.4 Demande du 45, chemin du Petit-Lac-de-l'Original
 - 7.2 Dérogation mineure
 - 7.2.1 Demande du 71, chemin Laurin
 - 7.3 Demande du 120, chemin Val-Mont
 - 7.4 Concassage
 - 7.5 Demande d'intervention pour préservation de nos lacs
 - 7.6 Fermette éducative
 - 7.7 Projet du lac Gagnon
 - 7.8 Expropriation chemin Laurin
- 8. Service à la collectivité**
 - 8.1 Sport, loisirs et culture
 - 8.1.1 Marché aux puces
 - 8.1.2 Marché public
 - 8.1.3 Journées de la culture
 - 8.1.4 Remboursement des couches lavables
 - 8.2 Accès nature: procès-verbal du 7 mars 2014
 - 8.3 Installation d'une serre dans le jardin communautaire
 - 8.4 Comité familles

Période de questions

Levée de l'assemblée

1. Administration

1.1.1 Procès-verbal du 22 mars 2014

150-05-2014

Il est proposé par madame Fatima Hamadi conseillère, et rejeté à la majorité de modifier la résolution 98-03-2014, pour ajouter les motifs de sa dissidence.

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
26 MAI 2014**

ADOPTÉE

Il est proposé par madame Fatima Hamadi, conseillère et résolu à l'unanimité de modifier la résolution 103-03-2014 en remplaçant le mot « proclame » par le mot « célèbre ».

ADOPTÉE

151-05-2014

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 22 mars 2014 compte tenu des résolutions précédentes.

ADOPTÉE

1.1.1 Procès-verbal du 26 avril 2014

152-05-2014

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 26 avril 2014 avec la modification suivante:

À la résolution numéro 143-04-2014, ajouter le nom de monsieur Claude Cousineau, député de Bertrand, à la liste des envois.

ADOPTÉE

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.2.1.1 Prématernelle les Castors bricoleurs

153-05-2014

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier et résolu à l'unanimité d'accorder un don de 800 \$ à madame Lynn Beauregard de la prématernelle les Castors bricoleurs pour cinq enfants de Val-des-Lacs pendant trois semaines afin de les intégrer adéquatement au monde scolaire, conformément à un projet datant du 5 mai 2014.

ADOPTÉE

1.2.1.2 Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides

154-05-2014

Considérant que le PREL favorise la prise en charge de la persévérance et de la réussite globale du jeune par une mobilisation des différents partenaires du milieu, dans le respect de leur mission et de leur expertise;

Considérant que le PREL tend à consolider une expertise collective en matière de réussite globale des jeunes;

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
26 MAI 2014

Considérant qu'il est primordial que l'ensemble de la communauté des Laurentides poursuive sa mobilisation sur la valorisation de l'éducation et la persévérance scolaire en posant des gestes concrets;

Considérant que le PREL a pour mandat de participer activement au développement du plein potentiel des jeunes et des adultes en formation en contribuant à créer des liens durables entre les acteurs du milieu;

Considérant que le PREL s'engage à accroître la persévérance scolaire, la réussite éducative, la diplomation et la qualification, en vue d'assurer l'insertion et l'intégration sociale des jeunes des Laurentides;

Attendu que les entreprises de la région auront de plus en plus besoin d'une main-d'œuvre qualifiée;

Attendu que le décrochage scolaire hypothèque l'avenir des jeunes et privera les employeurs d'une main- d'œuvre qualifiée;

Attendu que la persévérance scolaire doit être considérée comme un enjeu qui concerne tous les acteurs de la région : écoles, étudiants, parents, associations et employeurs;

Attendu que les facteurs de risque propre à l'élève ou à son environnement sont scolaires, familiaux et sociaux;

Attendu que l'environnement de l'élève peut contribuer à supprimer ou à atténuer les facteurs de risque et par conséquent augmenter les facteurs de protection;

Attendu que les aspirations scolaires sont plus élevées chez les garçons des Laurentides qui reconnaissent l'autorité des personnes élues ou de celles occupant une fonction importante;

Attendu que les filles des Laurentides ayant une faible perception de leur habilité cognitive seront moins susceptibles de pratiquer des activités bénévoles;

Il est résolu que la Municipalité de Val-des-Lacs en tant qu'employeur de jeunes étudiants, appuie les paramètres du programme GÉNÉRATION C4 qui vise à créer dans la communauté des Laurentides des attitudes et des comportements favorables à la persévérance scolaire, à la réussite éducative, à la qualification et à la diplomation chez les jeunes et les adultes en formation face à l'équilibre entre les études, le travail, la famille, et les activités de la vie courante.

La Municipalité de Val-des-Lacs s'engage à :

- Appuyer et à favoriser des initiatives présentées par le programme GÉNÉRATION C4 afin d'améliorer la persévérance et la réussite scolaire de ses employés-étudiants;
- Faire la promotion de la limitation volontaire des heures de travail des jeunes qui n'ont pas complété leurs études en période scolaire;
- À offrir des actions en faveur de la réussite éducative et de la qualification professionnelle des jeunes;
- Inviter les employeurs de sa localité à adhérer au programme GÉNÉRATION C4 qui témoigne de leur volonté de soutenir les jeunes dans leurs efforts de persévérance scolaire.

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
26 MAI 2014**

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité que PREL et le programme GÉNÉRATION C4 soient supportés par la Municipalité de Val-des-Lacs qui s'engage à mettre de l'avant les actions en faveur de la persévérance et de la réussite scolaires.

ADOPTÉE

1.2.1.3 CASA des Laurentides

155-05-2014

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et résolu à l'unanimité de nommer le responsable du comité familles-aînés en tant que responsable du dossier des aînés dans le cadre des rencontres organisées par la CASA des Laurentides.

ADOPTÉE

1.2.2 Distribution des bulletins municipaux

Cette rubrique est reportée.

1.3 Règlements municipaux

1.3.1 Code d'éthique et de déontologie des élus

156-05-2014

CONSIDÉRANT l'avis de motion déposé lors de l'assemblée du 26 avril 2014 par madame Fatima Hamadi et la présentation d'un résumé du projet de règlement par la même conseillère conformément à l'article 11 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.Q. 2010, c. 42)*;

CONSIDÉRANT l'affichage d'un avis public conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.Q. 2010, c. 42)* en date du 5 mai 2014;

CONSIDÉRANT le résumé du projet de règlement ainsi que de la dispense de lecture;

Il est proposé par Madame Fatima Hamadi, conseillère, et résolu à la majorité, madame Marielle Ménard inscrivant sa dissidence de refuser le projet de règlement 433-2014 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Val-des-Lacs tel que présenté lors de l'assemblée du 26 avril 2014.

ADOPTÉE

157-05-2014

CONSIDÉRANT l'avis de motion déposé lors de l'assemblée du 26 avril 2014 par monsieur Charles-Auguste Côté et la présentation d'un résumé du projet de règlement par le même conseiller conformément à

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
26 MAI 2014**

l'article 11 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.Q. 2010, c. 42.);

CONSIDÉRANT l'affichage d'un avis public conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.Q. 2010, c. 42) en date du 5 mai 2014;

CONSIDÉRANT le résumé du projet de règlement ainsi que de la dispense de lecture;

Il est proposé par monsieur Charles-Auguste Côté, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi inscrivant leur dissidence de refuser le projet de règlement 433-2014-1 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Val-des-Lacs tel que présenté lors de l'assemblée du 26 avril 2014.

ADOPTÉE

1.3.2 Règlement déroulement des assemblées du conseil

158-05-2014

CONSIDÉRANT le projet de résolution 382-2014 sur la régie interne des séances du conseil;

Il est proposé par madame Fatima Hamadi, conseillère et rejeté à l'unanimité de modifier l'article 19 en retirant la virgule et le mot « et » en ajoutant un point pour commencer par « L'utilisation ».

REJETÉE

159-05-2014

Il est proposé par madame Fatima Hamadi, conseillère et rejeté à la majorité de modifier l'article 21 pour que les séances du conseil comprennent 2 périodes de questions, la première portant uniquement sur l'ordre du jour; la deuxième sur tout sujet général. Les personnes présentes pouvant poser des questions orales au président ou aux membres du conseil.

REJETÉE

160-05-2014

Il est proposé par madame Fatima Hamadi, conseillère et rejeté à la majorité de modifier l'article 22 afin de permettre les périodes de questions d'une durée de 20 minutes chacune, toute personne désirant poser une question se voyant allouer une période maximum de 5 minutes. Une seule sous-question étant autorisée et étant comprise dans le délai alloué. Si la personne veut poser une autre question, elle devra attendre que tous les citoyens voulant se faire entendre aient eu l'occasion de le faire et si le temps alloué à la période de questions n'est pas écoulé, elle pourra se présenter à nouveau au micro pour ce faire.

REJETÉE

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
26 MAI 2014**

161-05-2014

Il est proposé par madame Fatima Hamadi, conseillère et rejeté à la majorité de modifier l'article 31 en permettant un résumé à moins qu'un membre du conseil n'exige la lecture du document en entier.

REJETÉE

162-05-2014

Il est proposé par madame Fatima Hamadi, conseillère et rejeté à la majorité de modifier l'article 15 en établissant l'ordre du jour selon les rubriques suivantes :

1. Ouverture de la séance – mot du maire
2. Minute de silence
3. Première période de questions sur l'ordre du jour
4. Demande de modification de l'ordre du jour
5. Dépôt de la correspondance
6. Adoption des procès-verbaux
7. Compte rendu de la réunion de la MRC par le maire
8. Compte rendu de la réunion de la RITL par le maire
9. Sécurité publique
10. Service à la collectivité
11. Urbanisme
12. Environnement
13. Réseau routier, transport
14. Développement économique et touristique
15. Finances
16. Administration et greffe
17. Ressources humaines
18. Avis de motion, lecture et adoption de règlements
19. Dépôt de documents
20. Deuxième période de questions
21. Levée de la séance

REJETÉE

163-05-2014

CONSIDÉRANT l'avis de motion adopté lors de l'assemblée du 22 février 2014 et la présentation du projet de règlement;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et adopté à l'unanimité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi conseillères étant dissidentes, d'accepter le règlement 382-2014 sur la régie interne des séances du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs.

ADOPTÉE

1.3.3 Règlement relatif au stationnement et à la circulation

Cette rubrique est reportée.

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
26 MAI 2014**

1.3.4 Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics (358-2014)

164-05-2014

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère et adopté à l'unanimité de retirer l'article 2.16 permettant les animaux en laisse dans les endroits publics.

ADOPTÉE

165-05-2014

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère et rejeté à la majorité de modifier l'article 3.3 AMENDES en modifiant la gradation des amendes comme suit :

1^{er} infraction : avis
2^e infraction : 50 \$
3^e infraction : 100 \$
4^e infraction : 150 \$
5^e infraction : 200 \$

REJETÉE

166-05-2014

CONSIDÉRANT l'avis de motion adopté lors de l'assemblée du 22 février 2014;

CONSIDÉRANT le résumé du projet de règlement ainsi que de la dispense de lecture;

Il est proposé par Charles Auguste Côté, conseiller, et accepté à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères étant dissidentes, d'accepter le règlement 358-2014 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

ADOPTÉE

1.3.5 Règlement concernant les nuisances (346-2014)

167-05-2014

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère et adopté à l'unanimité de retirer le premier paragraphe du chapitre 1.1. PRÉAMBULE ET ANNEXES rendant le propriétaire responsable de la nuisance solidairement avec le locataire.

ADOPTÉE

168-05-2014

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller et adopté à la majorité d'ajouter à la fin du 2^e paragraphe de l'article 2.4 TONDEUSE, TRACTEUR ET TAILLE –BORDURE ce qui suit après le mot « golf » la phrase suivante : « ainsi que les fins de semaine et entre le 24 juin et le 1^{er} septembre 2014. »

ADOPTÉE

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
26 MAI 2014**

169-05-2014 Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller et adopté à l'unanimité de retirer l'article 2.5 FEU D'ARTIFICE.

ADOPTÉE

170-05-2014 Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère et rejeté à la majorité de modifier l'article 8.3 AMENDES en modifiant la gradation des amendes comme suit :

1^{er} infraction : avis
2^e infraction : 50 \$
3^e infraction : 100 \$
4^e infraction : 150 \$
5^e infraction : 200 \$

REJETÉE

171-05-2014 Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère et adopté à la majorité de modifier l'article 7.2.3 par le texte suivant :

« 7.2.3 Organiser une activité de sensibilisation visant à encourager les non-résidents à ranger les bacs à déchets solides et les bacs de recyclage. »

ADOPTÉE

172-05-2014 CONSIDÉRANT l'avis de motion adopté lors de l'assemblée du 22 février 2014;

CONSIDÉRANT le résumé du projet de règlement ainsi que de la dispense de lecture;

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 346-2014 concernant les nuisances.

ADOPTÉE

1.3.6 Règlement sur les systèmes d'alarme (421-2014)

173-05-2014 Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère et rejeté à la majorité de retiré le chapitre : PERMIS.

REJETÉE

174-05-2014 Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère et rejeté à la majorité de modifier l'article 5.1 AMENDES en modifiant la gradation des amendes comme suit :

1^{er} infraction : avis

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
26 MAI 2014**

2^e infraction : 50 \$
3^e infraction : 100 \$
4^e infraction : 150 \$
5^e infraction : 200 \$

REJETÉE

175-05-2014

CONSIDÉRANT l'avis de motion adopté lors de l'assemblée du 22 février 2014;

CONSIDÉRANT le résumé du projet de règlement ainsi que de la dispense de lecture;

Il est proposé par monsieur Charles-Auguste Côté, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères étant dissidentes, d'accepter le règlement 421-2014 concernant les systèmes d'alarme.

ADOPTÉE

1.3.7 Règlement constituant le CCU

Avis de motion

Avis de motion est donné par madame Fatima Hamadi, conseiller que lors d'une séance du conseil, un projet de règlement modifiant le règlement numéro 374-02 constituant le comité consultatif en urbanisme afin de modifier la constitution du comité.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec sur réception d'un projet deux jours avant son adoption.

1.3.8 Assemblées du conseil

176-05-2014

Il est proposé par Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à la majorité, le maire exerçant son droit de vote, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères étant dissidentes, que les assemblées ordinaires du conseil soient en alternances le samedi et le mardi.

ADOPTÉE

177-05-2014

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et rejeté à la majorité, le maire exerçant son droit de vote que les assemblées ordinaires du conseil se déroulent le samedi.

REJETÉE

2. Ressources financières

2.1 Contrat de courtage terrain matricule 3418-85-0546

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
26 MAI 2014**

178-05-2014

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'offrir le contrat de courtage d'une durée de trois mois, renouvelable pour la vente du terrain matricule 3418-85-0546 à Frédéric Tremblay de Sutton Humania au taux de commission de 5 % plus les taxes. Le directeur général étant autorisé à signer tous les documents pour donner effet aux présentes.

ADOPTÉE

2.2 Transferts de postes

2.2.1 Service informatique

179-05-2014

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le transfert de poste numéro 2014-01 pour les services informatiques suite à l'installation des nouveaux postes informatiques à l'administration au montant de 3 581.85 \$.

ADOPTÉE

2.2.2 Prématernelle les Castors bricoleurs

180-05-2014

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le transfert de poste numéro 2014-06 pour un don offert à la prématernelle les Castors bricoleurs pour cinq enfants de Val-des-Lacs pendant trois semaines afin de les intégrer adéquatement au monde scolaire au montant de 800\$.

ADOPTÉE

2.2.3 Soutien informatique site internet

181-05-2014

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le transfert de poste numéro 2014-03 pour obtenir une banque d'heures de support technique pour le site internet de l'entreprise Pop Cliq au montant de 375\$.

ADOPTÉE

2.2.4 Caméras et micros

Cette rubrique est reportée.

2.2.5 Demande d'aide financière école Fleur-des-Neiges

182-05-2014

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le transfert de poste numéro 2014-07 pour un don offert à l'école Fleur-des-Neiges pour l'album des finissants au montant de 100 \$.

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
26 MAI 2014**

ADOPTÉE

2.3 Demande d'entente de paiement

183-05-2014

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre une entente de paiement pour les matricules numéros 3916 75 6689 et 3916 67 3522 à raison de 200\$ par mois pour une période de 10 mois pour un total de 1 982.11\$.

ADOPTÉE

2.4 Assurances lac Joseph

184-05-2014

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, étant dissidentes, de payer la prime excédentaire de monsieur Ahmed Bouayad, ingénieur expert pour une période de 5 ans suite au règlement hors cour dans la cause intentée par monsieur Jacques Vézina du chemin Lepoul.

ADOPTÉE

3. Ressources humaines

3.1 Gel des salaires

185-05-2014

Il est proposé par madame Fatima Hamadi, conseillère, et rejeté à la majorité, le maire exerçant son droit de vote non favorable, de geler les salaires des employés de la Municipalité.

REJETÉE

3.2 Report des vacances de Colette Gagnon

186-05-2014

Il est proposé par monsieur Charles-Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre la modification au calendrier des vacances des employés suivante pour madame Colette Gagnon :

Annuler la semaine de vacances du 11 au 17 mai 2014

Ajouter la semaine de vacances du 30 novembre au 6 décembre 2014

ADOPTÉE

3.3 Embauche pour entretien extérieur

Cette rubrique est reportée.

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
26 MAI 2014**

**4. Ressources matérielles et immobilières
4.1 Chalet des patineurs**

187-05-2014

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et résolu à l'unanimité d'aviser le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport que la Municipalité de Val-des-Lacs ne désire plus utiliser la subvention de 88 000 \$ dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

ADOPTÉE

4.2 Offre de service toiture Pavillon Bélair

188-05-2014

CONSIDÉRANT la réception de trois soumissions pour la réfection de la toiture du Pavillon Bélair soit :

Toitures Nicolas Brunet : 11 786 \$ plus taxes

Larix construction inc. : 11 925 \$ plus taxes

Toitures D.L.L. : 6 000 \$ plus taxes, plus un surplus de 1500 \$ pour l'aspenite si nécessaire (le surplus n'étant pas inclus avec les autres soumissionnaires)

Il est proposé par madame Fatima Hamadi, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de Toitures D.L.L.

ADOPTÉE

4.3 Offre de service pour le centre culturel et communautaire

189-05-2014

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de monsieur Paul Croteau, ingénieur, relative au plan et devis pour la consolidation du clocher au centre culturel et communautaire. La surveillance, les inspections et la coordination étant conditionnelles à l'obtention du Pacte Rural. Le tout pour une somme de 5 200 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

L'assemblée est suspendue à 21 h 35.

L'assemblée se poursuit à 21 h 45.

190-05-2014

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de monsieur François Émery, architecte, relative au plan et devis pour la consolidation du clocher au centre culturel et communautaire. Les services durant la construction étant conditionnels à l'obtention du Pacte Rural. Le tout pour une somme de 4 000 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
26 MAI 2014**

191-05-2014

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Lacs a réalisé une demande de modification du Pacte Rural pour refaire le parvis du centre culturel et communautaire aux termes de sa résolution numéro 86-03-2014;

CONSIDÉRANT QUE les expertises par l'architecte François Émery, permettent de conclure l'impossibilité de réaliser le projet pour le budget permis à cause d'un manque d'étanchéité des joints de mortier de la façade de l'édifice;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de changer de projet en redressant et consolidant le clocher du centre culturel et communautaire de Val-des-Lacs;

CONSIDÉRANT QU'il faut demander un délai supplémentaire pour réaliser les travaux;

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité de déposer une nouvelle demande de Pacte Rural à la MRC des Laurentides ainsi qu'un délai ultime pour réaliser les travaux.

Que le maire soit autorisé à signer la demande et que le directeur général soit la personne ressource au dossier.

ADOPTÉE

192-05-2014

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Lacs possède un centre culturel et communautaire en activité nécessitant des rénovations importantes au niveau de son toit qui endommage toute la structure de l'édifice;

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité de faire une demande au programme d'initiative d'investissement local du gouvernement fédéral pour remettre en état et rénover une salle communautaire existante située au 350, chemin de Val-des-Lacs;

Le directeur général, monsieur Sylvain Michaudville étant la personne ressource pour ce dossier et est autorisée à signer tous les documents pour réaliser la présente.

ADOPTÉE

5. Sécurité publique

Aucun sujet sous cette rubrique.

**6. Réseau routier, transport
6.1 Soumission calcium liquide**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
26 MAI 2014**

193-05-2014

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions dont l'une a été reçue après 12 h le 16 mai 2014, en l'occurrence la compagnie CALCLO;

Il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté, conseiller, et résolu à la majorité, madame Marielle Ménard, conseillère étant dissidente d'accorder un contrat de 72 000 litres de chlorure de calcium liquide selon le bordereau de soumission pour un montant de 18 568.80 \$ plus taxes à la compagnie Les Entreprises Bourget Inc.

ADOPTÉE

6.2 Ajout de sections de chemins

194-05-2014

CONSIDÉRANT le rapport de l'inspecteur en voirie en date du 26 mai 2014;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller et résolu à l'unanimité d'épandre de l'abat poussière en façade du 54 et 56 chemin Rivest et du 107 chemin Rivest.

ADOPTÉE

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 PIIA

7.1.1 Demande du 17, chemin Bélair

195-05-2014

CONSIDÉRANT qu'une demande PIIA-2014-04 accompagnée de documents a été déposée au mois d'avril 2014 par Ginette Lynch;

CONSIDÉRANT que la demande vise la réfection du revêtement extérieur en façade du bâtiment principal et la construction d'une terrasse;

CONSIDÉRANT que le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA pourtour des lacs 412-09;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande telle que présentée dans les documents déposés au mois d'avril 2014 par Ginette Lynch;

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

ADOPTÉE

7.1.2 Demande du matricule 3614-68-3840

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
26 MAI 2014**

196-05-2014

CONSIDÉRANT qu'une demande PIIA-2014-05 accompagnée de documents a été déposée au mois d'avril 2014 par Manon Carrier;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'abattage d'arbre pour l'implantation d'un bâtiment;

CONSIDÉRANT que le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA pourtour des lacs 412-09;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande telle que présentée dans les documents déposés au mois d'avril 2014 par Manon Carrier;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

ADOPTÉE

7.1.3 Demande du 137, chemin Charron

197-05-2014

CONSIDÉRANT qu'une demande PIIA-2014-06 accompagnée de documents a été déposée au mois d'avril 2014 par Robert Levesque;

CONSIDÉRANT que la demande vise la construction d'une véranda;

CONSIDÉRANT que le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA pourtour des lacs 412-09;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande telle que présentée dans les documents déposés au mois d'avril 2014 par Robert Levesque, mais avec seulement la couleur de Canaxel « pine forest »;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accorder la demande en donnant le choix de couleur au demandeur.

ADOPTÉE

7.1.4 Demande du 45, chemin du Petit-Lac-de-l'Original

198-05-2014

CONSIDÉRANT qu'une demande PIIA-2014-07 accompagnée de documents a été déposée au mois d'avril 2014 par Yves Nantel;

CONSIDÉRANT que la demande vise la construction d'un garage;

CONSIDÉRANT que le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA pourtour des lacs 412-09;

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
26 MAI 2014

CONSIDÉRANT que les membres du CCU estiment que le projet respecte les objectifs et les critères du PIIA Pourtour des Lacs 412-09;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande telle que présentée dans les documents déposés au mois d'avril 2014 par Yves Nantel;

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

ADOPTÉE

Le maire quitte la salle et monsieur Nicolas Ranieri assume l'intérim.

7.2 Dérogation mineure

7.2.1 Demande du 71, chemin Laurin

199-05-2014

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure datée du 29 avril 2014 a été déposée par Jean F. Delisle et qu'elle est accompagnée d'un plan minute 14791 réalisé par Jean Godon le 15 mars 2007;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure numéro DM 2014-01 est à l'effet de convertir un garage en atelier d'artisan avec une superficie de 101.7 m² alors que le point 1 de l'article 63 du règlement 367-02 prescrit que l'atelier ne peut excéder cent (100) mètres carrés dans les zones C-2, CT- 3, EX-5 et RR-2 à RR-10 et que la propriété est située dans la zone RR-9;

CONSIDÉRANT que le point 1 de l'article 63 du règlement 367-02 prescrit que L'atelier ne peut excéder cent (100) mètres carrés dans les zones C-2, CT- 3, EX-5 et RR-2 à RR-10 et que la propriété est située dans la zone RR-9;

CONSIDÉRANT que convertir un garage en atelier d'artisan avec une superficie de 101.7 m² constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures 376-03 ;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire ;

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
26 MAI 2014**

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal de permettre la conversion d'un garage en atelier d'artisan avec une superficie de 101.7 m²;

Il est proposé par monsieur Charles-Auguste Côté, conseiller, et résolu à la majorité d'accorder la demande.

ADOPTÉE

Le maire revient dans la salle et reprend son poste de président de l'assemblée.

7.3 Demande du 120, chemin Val-Mont

200-05-2014

Il est proposé par madame Fatima Hamadi, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accorder un délai supplémentaire au propriétaire du 120, chemin Val-Mont pour produire un plan de localisation jusqu'au 1^{er} septembre 2014.

ADOPTÉE

7.4 Concassage

201-05-2014

CONSIDÉRANT la demande d'opinion du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

CONSIDÉRANT la demande de l'entreprise 9068-7898 Québec inc. pour permettre le concassage de la sablière au printemps et au début de l'automne;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de bande de protection de 200 mètres;

CONSIDÉRANT que la poussière causée par les travaux de concassage peut entraîner des contraintes pour les voisins;

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et résolu à l'unanimité de refuser la demande.

ADOPTÉE

7.5 Demande d'intervention pour préservation de nos lacs

202-05-2014

COMPTE TENU que les municipalités ont le devoir d'intervenir pour la protection des lacs dont l'état d'eutrophisation est un constat réel;

COMPTE TENU QUE l'environnement est une compétence reconnue par le gouvernement du Québec dans le cadre de la Loi sur les compétences (L.R.Q., C-47.1);

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
26 MAI 2014

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent composer dans un contexte juridique quasiment impossible entre les obligations imposées par la Loi de 2001 sur la marine marchande, L.C. 2001, ch. 26 (fédérale) et les lois sur l'environnement provinciales;

CONSIDÉRANT QUE le guide local sur les restrictions à bateaux impose des procédures tellement lourdes et des objectifs tellement généraux qu'il devient quasiment impossible de permettre à une municipalité d'agir dans son domaine de compétence, à savoir l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE l'ébauche du nouveau guide des administrations locales concernant le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments démontrent une lourdeur tout aussi insurmontable tout en indiquant qu'il est « l'ultime recours pour régler des problèmes »;

CONSIDÉRANT l'état de la jurisprudence qui ne permet pas encore de distinguer entre une intervention visant la protection de l'environnement de compétence provinciale et le transport maritime de compétence fédérale;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir sur nos plans d'eau pour en protéger la survie;

CECI EXPOSÉ, il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller et résolu à l'unanimité :

- 1) Que les considérants font partie de la présente;
- 2) De demander à la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) son intervention afin d'obtenir des ententes administratives entre les instances fédérales et provinciales pour permettre aux municipalités d'assurer la survie de nos lacs de façon directe et simple afin bien assumer leur compétence;
- 3) De demander à la MRC des Laurentides, aux municipalités et à monsieur David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'appuyer nos demandes dans ce dossier.

ADOPTÉE

7.6 Fermette éducative

203-05-2014

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité d'obtenir un avis urbanistique de la part de la firme URBA + concernant la fermette éducative de Val-des-Lacs.

ADOPTÉE

7.7 Projet du lac Gagnon

Cette rubrique est reportée.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
26 MAI 2014

204-05-2014

Il est proposé par Madame Fatima Hamadi, conseillère et rejeté à la majorité de reporter la rubrique **7.8 Expropriation chemin Laurin**.

REJETÉE

7.8 Expropriation chemin Laurin

205-05-2014

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution numéro 68-02-2012 la Municipalité de Val-des-Lacs a émis un avis d'expropriation d'une partie du lot 20 A, rang 11 canton Archambault, du bureau de la circonscription foncière de Terrebonne qui est contiguë au lac Quenouille;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par l'expropriation visait à l'aménagement d'un stationnement et d'un espace public;

CONSIDÉRANT la résolution 567-11-2011 indiquant que la Municipalité de Val-des-Lacs entend obtenir toutes les informations nécessaires afin de prendre une décision éclairée sur l'utilisation de la partie faisant l'objet de l'avis d'expropriation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Lacs, a engagé le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides) aux termes d'un contrat signé en date du 12 mars 2013 afin de préparer un plan directeur de l'eau pour le lac Quenouille;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et la Municipalité de Lac-Superieur ont contribué financièrement au plan directeur de l'eau puisque le lac Quenouille s'étend sur le territoire des trois municipalités et ville;

CONSIDÉRANT QUE le plan directeur de l'eau a été déposé en décembre 2013 et adopté par la Municipalité de Val-des-Lacs au mois de février 2014;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun endroit public pour permettre aux embarcations nautiques d'accéder à l'eau;

CONSIDÉRANT QUE les seuls endroits actuellement utilisés pour entrer et sortir les embarcations nautiques en grand nombre, autrement qu'un propriétaire riverain dont la pente du terrain permet le transport des embarcations nautiques, sont le Camp de jour du P'tit Bonheur, monsieur Claude Charron, le chemin Rivest et le chemin Laurin;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à la propriété du Centre du P'tit Bonheur est privé et limité à quelques jours au printemps et en automne pour des raisons de sécurité pour les enfants durant la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE l'accès de monsieur Charron est privé et n'offre pas un niveau assez profond pour permettre à toutes les embarcations nautiques d'accéder à l'eau;

CONSIDÉRANT QUE l'accès au chemin Rivest est trop loin pour offrir un service de mise à l'eau;

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
26 MAI 2014**

CONSIDÉRANT QUE l'accès par le chemin Laurin est le seul endroit sur le territoire des trois municipalités et ville permettant l'accès à toutes les embarcations nautiques;

CONSIDÉRANT l'importance d'appliquer des recommandations du plan directeur de l'eau (page 52) en effectuant un contrôle à l'entrée des embarcations nautiques par l'implantation d'un débarcadère public;

CONSIDÉRANT QUE le débarcadère sera ouvert au public pour un nombre de vignettes restreintes et que le mode de fonctionnement sera établi suite à des consultations avec la Municipalité de Lac-Supérieur, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ainsi que l'Association du lac Quenouille;

CECI EXPOSÉ, il est proposé par monsieur Charles Auguste Côté et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamdi étant dissidentes :

1. Que les considérations fasse partie des présentes;
2. Qu'il y a lieu de préciser l'usage public du terrain faisant l'objet d'un avis d'expropriation en décrétant qu'il sera un débarcadère public lorsque la Municipalité de Val-des-Lacs sera déclarée propriétaire.
3. De mandater notre procureur afin de rencontrer les personnes visées par l'expropriation pour qu'ils mettent fin à leur requête;
4. À défaut de quoi, de mandater notre procureur d'effectuer une nouvelle expropriation.

ADOPTÉE

**8. Service à la collectivité
8.1 Sports et loisirs
8.1.1 Marché aux puces**

206-05-2014

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'activité « Marché aux puces » du 12 juillet 2014 pour un budget de 250 \$.

ADOPTÉE

8.1.2 Marché public

Cette rubrique est reportée.

8.1.3 Journées de la culture

Cette rubrique est reportée.

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
26 MAI 2014**

8.1.4 Remboursement des couches lavables et baril récupérateur

207-05-2014

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et résolu à l'unanimité de rejeter la demande d'activité « Remboursement des couches lavables et baril récupérateur » pour un budget de 850\$.

ADOPTÉE

8.2 Accès nature: procès-verbal du 7 mars 2014

208-05-2014

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du procès-verbal du 7 mars 2014 de l'organisme Accès nature.

ADOPTÉE

8.3 Installation d'une serre dans le jardin communautaire

209-05-2014

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et résolu à l'unanimité de permettre l'installation d'une serre dans le jardin communautaire par l'organisme Coup de pouce alimentaire.

ADOPTÉE

8.4 Comité famille-ainés

La conseillère retire cette rubrique de l'ordre du jour.

**Période de questions
Levée de l'assemblée**

210-05-2014

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée. Il est 00 h 20.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, **Sylvain Michaudville**, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jean F. Delisle
Maire

Sylvain Michaudville
Secrétaire-trésorier, directeur général